

# LE BIEN-FONDÉ DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES

Depuis de nombreuses années, l'Association minière du Canada (AMC) et Millani inc. collaborent pour favoriser le dialogue entre les sociétés minières et les investisseurs institutionnels dans le but d'harmoniser les divulgations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des sociétés émettrices avec les attentes en constante évolution des investisseurs.

Le présent document de discussion est le fruit de la dernière table ronde qui a eu lieu en juin 2021 et qui a réuni des représentants des communautés autochtones, des investisseurs institutionnels et des membres de l'AMC. Les participants ont discuté des moyens pour les sociétés émettrices de réussir à nouer des relations significatives à long terme avec les communautés autochtones et de la façon dont les investisseurs peuvent évaluer et valoriser ces relations de façon appropriée.

La discussion a débuté avec les panélistes suivants, qui ont présenté leurs points de vue et perspectives :

- **Mark Podlasly**, directeur, Politiques et initiatives économiques, First Nations Major Projects Coalition, président de la First Nations Limited Partnership
- **Matthew Pike**, surintendant des affaires autochtones, Vale
- **Theresa Baikie**, coordonnatrice des ententes sur les répercussions et les avantages, gouvernement du Nunatsiavut
- **Ekaterina Hardin**, analyste, responsable de secteur, Extraction et traitement des minerais, Value Reporting Foundation
- **Tara Shea**, directrice principale, Affaires réglementaires et autochtones, Association minière du Canada

## L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE

L'industrie minière au Canada a choisi de donner priorité à l'établissement et au maintien de partenariats solides, respectueux et fondés sur la confiance avec les communautés autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) touchées ou intéressées par les activités d'exploration minière et d'exploitation minière. De l'exploration à la fermeture de mine, le secteur minier s'engage avec les communautés touchées à partager l'information, collaborer sur les questions liées aux enjeux environnementaux, à suivre l'avancement du projet et à la protection culturelle. L'industrie minière met également en place des partenariats et des initiatives mutuellement bénéfiques qui créent des retombées économiques et une richesse durable pour les communautés environnantes. L'industrie minière est devenue, proportionnellement, le plus important employeur d'Autochtones du secteur privé au Canada, ainsi qu'un partenaire de confiance des entreprises autochtones. Depuis 2000, plus de 500 ententes portant sur des relations minières ont été signées entre des entreprises d'exploitation et d'exploration minières et des communautés ou des gouvernements autochtones.<sup>1</sup>

Les partenariats entre les sociétés minières et les communautés autochtones peuvent être essentiels au succès du secteur minier canadien et, lorsque les relations se détériorent, les coûts peuvent être importants. Une recherche menée dans le cadre de l'initiative de responsabilité sociale d'entreprise a conclu que les conséquences de l'incapacité à traiter adéquatement les droits des Autochtones peuvent être importantes sur le plan financier. L'étude a conclu que les coûts les plus fréquents étaient ceux découlant d'une perte de productivité causée par des retards ou l'arrêt complet des opérations.<sup>2</sup> Compte tenu de la croissance de l'investissement responsable et de l'intégration des enjeux ESG dans l'analyse des investissements, il devient primordial pour les investisseurs de comprendre et d'évaluer ces risques potentiels.

**« Le fait de ne pas obtenir le consentement des Autochtones pour un projet peut représenter un risque financier important et entraîner des retards majeurs ou une interruption complète des activités. C'est pourquoi nous cherchons à comprendre et à évaluer le niveau des échanges des entreprises avec les communautés dès le départ. »**

– Gestionnaire d'actifs

Les droits des Autochtones sont protégés en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui reconnaît et affirme les droits ancestraux existants et ceux conférés par traités. L'interprétation des droits des Autochtones et leur application à l'industrie de l'exploitation des ressources naturelles continuent d'évoluer. Les décisions des tribunaux des dernières décennies ont clarifié les obligations de la Couronne en ce qui concerne la prise de décisions pouvant avoir une incidence sur les droits des Autochtones.

1 Ressources naturelles Canada, Ententes minières avec les Autochtones : <https://atlas.gc.ca/imaema/fr/index.html>

2 Costs of Company-Community Conflict in the Extractive Sector, Rachel Davis et Daniel Franks, 2014 : [https://www.csr.uq.edu.au/media/docs/603/Costs\\_of\\_Conflict\\_Davis-Franks.pdf](https://www.csr.uq.edu.au/media/docs/603/Costs_of_Conflict_Davis-Franks.pdf)

Notamment, la Cour suprême du Canada a précisé que la Couronne a l'obligation de consulter et, s'il y a lieu, d'accommoder les peuples autochtones si une mesure pouvait avoir une incidence négative sur les droits ancestraux ou conférés par traités, qu'ils soient potentiels ou établis. Cela peut être nécessaire pour délivrer des permis, des licences et des approbations de projets réglementaires.

En juin 2021, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (projet de loi C-15) a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur au Canada. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) établit la responsabilité et les normes minimales pour les peuples autochtones au moyen de 46 articles portant sur des questions comme les injustices, l'égalité des droits, l'autodétermination et les droits aux terres traditionnelles,

tout en favorisant le respect mutuel et les partenariats. Cette nouvelle loi exige que le gouvernement fédéral, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, prenne toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les lois du Canada sont conformes à la DNUDPA et élabore un plan d'action pour en atteindre les objectifs. Ces processus pourraient donner divers résultats, dont certains auront une incidence sur les relations du secteur minier avec les communautés autochtones.

Comme l'a souligné Mark Podlasly, directeur de la politique économique et des initiatives de la First Nations Major Projects Coalition, « la DNUDPA est plus vaste puisqu'elle constitue une norme mondiale, mais chaque pays devra définir comment la mettre en œuvre. D'où la nécessité d'approfondir les moyens de l'exécuter ».

**« Par la création d'emplois, le développement et l'investissement au sein des entreprises et communautés locales, ainsi que par une collaboration et un engagement véritable, le secteur minier a un rôle important à jouer dans l'avancement de la réconciliation. »**

– Tara Shea, directrice principale, Affaires réglementaires et autochtones, Association minière du Canada

## LA VOIX DES AUTOCHTONES

Bien qu'il n'existe pas d'ensemble uniforme de valeurs inhérentes aux différentes communautés autochtones, on retrouve des éléments communs, notamment la conscience environnementale, l'équilibre, le respect, l'humilité et la tolérance.<sup>3</sup> Comme l'a fait remarquer Matthew Pike, surintendant des affaires autochtones chez Vale, « les préoccupations des Autochtones relatives à l'environnement sont vastes et comprennent un large éventail de considérations qui vont au-delà des changements climatiques, comme la poussière sur la neige, les répercussions sur la faune et les activités de déglacage, pour n'en nommer que quelques-unes ».

De fait, les compétences et les connaissances des Autochtones peuvent contribuer à atténuer les changements climatiques et les risques environnementaux. Les préoccupations environnementales soulevées par les communautés autochtones sont des risques valables qu'une entreprise devrait prendre en considération dans l'évaluation de projets. Il est essentiel de comprendre les besoins et les intérêts de la communauté en matière de soins de santé, d'éducation et d'infrastructure pour progresser dans l'établissement ou le maintien de partenariats fructueux. Certaines communautés autochtones peuvent accueillir ce développement économique pouvant les aider à répondre à leurs besoins tout en protégeant l'environnement, en respectant les valeurs culturelles locales et en tenant compte des points de vue des communautés concernées.

3 Woodbine Ecology Center: <https://woodbinecenter.org/>

Matthew Pike a donné un exemple de la façon dont Vale a réussi à comprendre le contexte des besoins des communautés autochtones et à les intégrer aux politiques liées à la COVID-19. Au début de la pandémie, l'entreprise a en effet décidé de renvoyer ses employés autochtones chez eux tout en maintenant leur plein salaire, sachant qu'une épidémie de COVID-19 pourrait avoir des répercussions

profondes et durables sur leurs communautés. N'oublions pas que l'établissement de partenariats fructueux ne se limite pas à la compensation monétaire, mais comprend aussi l'établissement d'un dialogue ouvert basé sur le respect, la responsabilité, la logique et la transparence.

**« La sécurité des employés devrait être au premier rang des préoccupations d'une entreprise. »**

– Matthew Pike, surintendant des affaires autochtones chez Vale

## DES RELATIONS SOLIDES AVEC LES AUTOCHTONES COMMENCENT PAR UNE GOUVERNANCE EFFICACE

Les investisseurs se tournent souvent vers l'équipe de direction et le conseil d'administration d'une entreprise pour créer une culture appropriée et mettre en œuvre une stratégie à long terme. La culture d'entreprise est considérée comme un problème de gouvernance par beaucoup, ce qui peut aussi s'appliquer à l'approche d'une entreprise en matière de relations avec les Autochtones. Comme l'a souligné Mark Podlasly, l'acronyme « devrait être GSE plutôt que ESG, car tout commence par la gouvernance ».

Tout au long de la conversation, il est devenu évident que la meilleure façon de s'assurer que la culture d'une entreprise intègre les valeurs, les points de vue, les connaissances et la compréhension d'une communauté donnée est d'inclure ces voix dans l'ensemble des activités d'une entreprise, y compris dans les postes de direction. Il est essentiel de s'assurer de façon proactive que les dirigeants possèdent de l'expérience en matière de relations avec les Autochtones et qu'ils considèrent que ces partenariats sont indispensables à la culture de l'entreprise.

Les panélistes ont discuté de la nécessité d'établir et d'entretenir des partenariats constructifs entre les sociétés minières et les communautés environnantes. Cela peut se faire de diverses façons, notamment en tenant des conversations sur l'utilisation des terres autochtones, en offrant de la formation et de l'emploi aux communautés locales, en favorisant l'établissement de relations d'affaires avec les fournisseurs locaux et en sensibilisant la direction et les employés à l'histoire des peuples autochtones.

La participation significative de la communauté à chaque projet, qui va au-delà des considérations financières, peut être un facteur de réussite clé tout au long du cycle de vie du projet et avoir des répercussions positives durables sur le développement de l'entreprise et de ses objectifs. Les projets qui sont acceptés dès le départ par les communautés autochtones et qui intègrent leurs voix et leurs opinions auront de meilleures chances de réussite.

**« Incluez, habilitiez et écoutez les peuples autochtones. En leur donnant la parole, même s'il y a des différends, une entreprise mettra toutes les chances de son côté pour éviter une catastrophe, tant sur le plan financier que sur le plan de la réputation. »**

- Matthew Pike, surintendant des affaires autochtones chez Vale

**« L'inclusion doit être un thème omniprésent, que ce soit au siège social ou sur le terrain. Soyez à l'aise d'être tenus responsable. »**

– Theresa Baikie, coordonnatrice des ententes sur les répercussions et les avantages au gouvernement du Nunatsiavut

## L'IMPORTANCE DES NORMES DE DÉCLARATION ET DES DIVULGATIONS

L'un des principaux points à retenir de la table ronde était que les quatre principaux cadres ESG utilisés par les sociétés émettrices et les investisseurs pour produire un rapport ou analyser les aspects importants de la durabilité, à savoir la [Global Reporting Initiative \(GRI\)](#), [The Value Reporting Foundation SASB Standards \(SASB\)](#), le [Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques](#) (TCFD), le [Conseil de stabilité financière](#) ou le [Climate Disclosure Standards Board \(CDSB\)](#), incluent une contribution limitée, s'il y a lieu, des peuples autochtones.

Bien que le cadre de la GRI recommande que soit divulguée l'approche de gestion pour tous les sujets importants identifiés, celui des relations avec les Autochtones n'est jugé important que lors d'une action en justice. Tel que l'a fait remarquer Mark Podlasly :

« Si les droits des Autochtones sont violés, mais qu'ils ne sont pas portés devant les tribunaux, alors cette question ne sera pas considérée comme importante en vertu de la GRI ». Une telle approche peut par inadvertance encourager la poursuite d'actions en justice pour s'assurer que les intérêts de la communauté sont jugés importants par les investisseurs, mettant ainsi en évidence de façon disproportionnée les relations négatives avec les Autochtones. Le SASB a été élaboré avec la contribution, quoique limitée, des Autochtones. Toutefois, en tant que cadre axé sur le marché et fondé sur des données probantes, il est possible d'intégrer davantage le point de vue des peuples autochtones aux normes, si cela est jugé important. Il a été souligné que le moment où une telle contribution intervient pourrait être crucial, car les marchés des capitaux sont déjà en voie d'établir des normes

comptables durables par l'entremise de l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation.

[Le protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative VDMD](#) de l'AMC a été mentionné comme un outil de premier plan pour évaluer les relations avec les Autochtones et les communautés.<sup>4</sup> Le protocole a été élaboré en collaboration avec le Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'AMC et conformément aux directives de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.<sup>5</sup> Le protocole, qui est conçu pour faciliter l'établissement de relations solides grâce à la collaboration et aux processus décisionnels, intègre des critères mesurables qui reflètent l'appel de la Commission aux entreprises. Il s'agit notamment de critères bien précis pour s'assurer que les membres de la direction et les

employés désignés connaissent l'histoire des peuples autochtones au Canada et reçoivent une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme. Le protocole établit une norme pour ce qui est considéré comme une bonne pratique dans le cadre de l'initiative VDMD. Il vise notamment à obtenir un consentement préalable, libre et informé (CPLI) avant de poursuivre avec l'élaboration d'un projet où il pourrait y avoir des répercussions sur les droits et à établir des exigences pour la prise de décisions communes avec les communautés autochtones dans le cadre de la mise en œuvre du CPLI. Comme l'a résumé Matthew Pike, « le consentement préalable, libre et informé se résume à l'importance d'entretenir des relations de confiance et de répondre aux préoccupations tout en respectant le savoir autochtone ».

## LE POINT DE VUE DES INVESTISSEURS : COMMENT ÉVALUER LA GESTION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES

Les investisseurs cherchent de plus en plus à comprendre et à évaluer la qualité et la sincérité des relations qu'entretiennent les sociétés émettrices avec les Autochtones. Lorsqu'on leur a demandé comment les relations avec les Autochtones étaient actuellement évaluées, les investisseurs participants ont indiqué qu'ils communiquent généralement directement avec les entreprises pour comprendre l'approche globale. Ils ont indiqué disposer d'outils limités pour évaluer ce sujet et tenter d'obtenir des renseignements en comprenant les mécanismes en place pour gérer de telles relations. Cependant, cela reste tout un défi. Ainsi que l'a souligné un participant, « les relations avec les Autochtones sont complexes et il est difficile de trouver des indicateurs de rendement clés fiables qui reflètent fidèlement une bonne gestion des risques ».

Une question demeure : comment les investisseurs peuvent-ils surveiller et définir le succès? Quels indicateurs de rendement clés peuvent-ils utiliser pour déterminer si les relations avec les Autochtones sont positives et comment les sociétés émettrices peuvent-elles être comparées à leurs pairs? Comme l'a mentionné un représentant d'entreprise, « il est difficile de comparer différentes divisions dans l'évaluation des relations avec les Autochtones en raison des administrations opérationnelles divergentes et de l'absence d'indicateurs communs reflétant l'état des relations ».

Parmi les mesures utiles mentionnées dans la discussion, mentionnons le pourcentage de la représentation des Autochtones dans l'effectif total de l'entreprise, au sein de la haute direction et du conseil d'administration; le nombre de fournisseurs et de contractants

autochtones; les engagements financiers à l'égard des communautés concernées par les projets (p. ex. écoles, soins de santé, transport); le taux de maintien en poste des Autochtones dans les programmes de formation et en entreprises; et le lien possible avec la rémunération des cadres supérieurs. Les investisseurs ont mentionné qu'en raison de la complexité du sujet, il est extrêmement utile de comprendre le contexte derrière les mesures afin d'évaluer la qualité et la sincérité des échanges avec les communautés autochtones.

Pour bien comprendre l'approche d'une entreprise en matière de relations avec les Autochtones, un participant a suggéré de communiquer directement avec les communautés autochtones touchées par les activités d'une entreprise. Toutefois, cela n'est peut-être pas réaliste compte tenu des ressources limitées qu'un gestionnaire de portefeuille ou une communauté touchée pourrait avoir pour faciliter des échanges directs. L'un des outils à considérer est l'initiative VDMD. Grâce à sa capacité à établir des comparaisons avec d'autres entreprises, à son processus d'assurance indépendant et à la supervision des communautés d'intérêts, y compris une forte participation autochtone, l'initiative VDMD offre un système de pointage que les investisseurs peuvent utiliser pour quantifier la qualité de l'approche d'une entreprise pour établir et maintenir des relations solides avec les communautés autochtones concernées.

4 Association minière du Canada, Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative VDMD : <https://mining.ca/fr/vers-le-developpement-minier-durable/protocoles-et-cadres/rerelations-avec-les-autochtones-et-les-collectivites/>

5 Truth and Reconciliation Commission of Canada: Calls to Action: [http://trc.ca/assets/pdf/Calls\\_to\\_Action\\_English2.pdf](http://trc.ca/assets/pdf/Calls_to_Action_English2.pdf)

## OCCASIONS

L'un des principaux éléments à retenir de cette table ronde était que la mobilisation des communautés autochtones n'est pas seulement la bonne chose à faire, mais qu'elle peut aussi présenter de nombreux avantages pour une entreprise : donner accès à des talents, des entreprises et des fournisseurs locaux, maintenir une acceptabilité sociale dans des territoires difficiles et établir des partenariats à long terme.

On dénombre actuellement plus de 600 communautés autochtones au Canada, et on estime qu'entre 2011 et 2036, la contribution des peuples autochtones à la croissance future de la main-d'œuvre au

Canada pourrait atteindre « jusqu'à 21 % ». <sup>6</sup> L'industrie minière regroupe 70 métiers, et le manque de travailleurs se fait sentir pour chacun d'eux. La plupart des communautés autochtones au Canada se trouvent dans un rayon de 200 kilomètres de 180 mines en production environ et de plus de 2 500 chantiers d'exploration. <sup>7</sup> Un grand nombre de mines et de projets se situent sur des terres traditionnelles. Les Autochtones du pays bénéficient ainsi d'une situation géographique idéale pour accéder aux occasions d'emploi (et à d'autres avantages) de l'industrie minière.

## CONCLUSION

Les gouvernements et les organismes de réglementation soulignent l'importance de respecter et d'inclure les points de vue autochtones dans leurs processus décisionnels, dans le but de promouvoir la réconciliation et de viser un avenir durable. Les entreprises sont de plus en plus conscientes de l'avantage d'inclure les communautés autochtones aux premières étapes de leurs projets, car les échanges précoces et significatifs aident à établir des relations solides, à cerner et à régler les préoccupations et à s'assurer que les projets sont mutuellement avantageux. Les communautés autochtones font entendre de plus en plus leur voix dans les discussions. Pour que ces voix soient entendues et soient bien intégrées au processus décisionnel au fil du temps, une culture d'entreprise inclusive est fondamentale.

*Le protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative VDMD est considéré comme un cadre solide et existant pour les divulgations de renseignements par les sociétés. Néanmoins, il demeure difficile pour les investisseurs d'évaluer la qualité et la profondeur des relations avec les Autochtones. Les divulgations des entreprises qui permettront de comprendre le contexte autour des différentes mesures seront de plus en plus porteuses de création de valeur au fur et à mesure que les investisseurs s'appliqueront à évaluer et à valoriser ces relations dans le temps.*

Les marchés reconnaissent qu'une solide gestion des relations avec les Autochtones ne se limite plus seulement à la gestion des risques, mais qu'il existe également des possibilités, notamment en créant une culture inclusive et un sens du devoir, en attirant des talents et en favorisant les relations avec les fournisseurs locaux. Ces efforts contribuent non seulement au succès d'une entreprise, mais également à bâtir une société plus forte et plus inclusive.

Grâce au dialogue et aux partenariats avec les communautés autochtones, l'industrie minière peut continuer d'évoluer et d'améliorer ses pratiques. Le secteur minier, les ordres de gouvernement, les églises, les organisations de la société civile, les autres industries, la communauté financière, les fondations et tous les Canadiens ont tous un rôle à jouer pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et contribuer à la mise en œuvre concrète des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

**« Partager la réussite d'un projet, en créant de véritables partenariats gagnant-gagnant, amplifie sa raison. »**

– Représentant d'entreprise

6 iLibrary de l'OCDE, chapitre 2. Profile of Indigenous Canada: Trends and data needs : <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/e6cc8722-en/index.html?itemId=/content/component/e6cc8722-en>

7 Association minière du Canada, Faits et chiffres 2020 : <https://mining.ca/wp-content/uploads/2021/02/FF-2020-FR-Web-1.pdf>



The Mining Association  
of Canada | L'association minière  
du Canada



Votre partenaire en intégration  
ESG dans les marchés des capitaux

## À PROPOS DE L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisme national qui représente l'industrie minière canadienne. Ses membres, qui sont responsables de la majeure partie de la production canadienne de métaux de base et précieux, d'uranium, de diamants, de charbon métallurgique et de pétrole extrait des sables bitumineux, sont présents dans les secteurs de l'exploration minérale, de l'exploitation minière, de la fonte, de l'affinage et de la fabrication de produits semi-finis.

Depuis 86 ans, l'Association minière du Canada est le porte-parole national de l'industrie minière canadienne. Elle collabore avec les gouvernements, joue un rôle de sensibilisation auprès de différents intervenants et encourage les pratiques durables, tout en favorisant la création de valeur et la renommée de l'industrie minière canadienne à l'échelle mondiale. Grâce à l'initiative Vers le développement minier durable (initiative VDMD) du cadre de production de rapports de l'AMC, les membres de l'AMC sont guidés par des principes qui harmonisent la performance sociale, économique et environnementale avec les priorités des communautés dans lesquelles ils exercent leurs activités.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site [www.mining.ca](http://www.mining.ca).

## À PROPOS DE MILLANI INC.

Millani Inc. offre des services-conseils d'intégration ESG aux investisseurs et aux entreprises. Au cours des 13 dernières années, Millani est devenue le partenaire de choix des investisseurs institutionnels et des sociétés émettrices. Dans le cadre de ses services-conseils en intégration d'enjeux-clés ESG aux stratégies d'investissement et processus décisionnels, l'entreprise aide ses clients à réduire les risques, à augmenter les rendements et à créer de la valeur. Millani tire également parti de cette expertise et de son expérience des services-conseils ESG pour aider les sociétés émettrices à améliorer leur mécanisme de divulgation de données ESG aux intervenants financiers et à optimiser leur valeur marchande.

Pour en savoir plus, écrivez-nous à [info@millani.ca](mailto:info@millani.ca) ou visitez notre site Internet : [www.millani.ca](http://www.millani.ca).